



REGLEMENT PARTICULIER

TDJ du **Badminton Club Donatien** au gymnase de St Donat sur l'Herbasse 27 & 28 janvier 2018

1. Ce tournoi est régi par les règles officielles du badminton 2017-2018 édictées par la FFBaD, par le règlement TDJ du comité Drôme-Ardèche et par les dispositions particulières **énoncées ci-dessous**.

Le tournoi est autorisé par la Ligue Auvergne Rhône Alpes et la Fédération Française de Badminton. N° d'autorisation : en cours

2. Les juges-arbitres seront **Jean-Marc SANJUAN (06 95 38 38 01)** et **Marie Agnès ARIAGNO (06 77 52 69 19)**, le responsable de la table de marque **Yannick AIGUIER (06 95 84 78 34)**. Les décisions des Juges-Arbitres seront sans appel. Toute contestation ou réclamation devra être présentée par le responsable du club du joueur concerné. Toute réclamation faite par une autre personne ne sera pas recevable.
3. Le tournoi est ouvert à tous les joueurs licenciés de Drôme-Ardèche, dans les catégories minibad, poussin, benjamin, minime, cadet et junior. En application de la réglementation ministérielle sur l'accompagnement des mineurs, chaque joueur inscrit et présent doit être accompagné par au moins un représentant majeur. Il est désigné sur le formulaire d'inscription et doit rester pendant toute la durée où le joueur est présent sur la compétition.
4. Les tableaux proposés sont : SH, SD, DH, DD, MX. A l'exception de la catégorie minibad, qui regroupe les filles et les garçons dans un seul et même tableau de simple.
5. Tous les matchs poussin(e)s et minibads verront la neutralisation du couloir de fond de court. La hauteur du filet sera abaissée à 1m 40.
6. Les matchs se dérouleront en 2 sets gagnants de 21 points. A l'exception des matchs de la catégorie minibad, qui se dérouleront en deux sets gagnants de 11 points. A 10/10, deux points d'écart seront nécessaires pour gagner le set, avec un maximum à 14/14, où le premier joueur à 15, remporte le set.
7. Tous les tableaux se dérouleront en poules de 3 ou 4 avec 2 sortants par poule, suivi d'une phase finale par élimination direct ; ou par poule unique de 4/5. Aucune « petite finale » départageant le 3^{ème} du 4^{ème} ne sera organisée. Les matchs de la catégorie minibad, se dérouleront sous forme de « grosses poules » sans sortie de poule. Les rencontres minibads se dérouleront sur une plage réduite de 2 heures maximum.

8. Le montant des inscriptions s'élève à 8€ par joueur en simple, 11€ pour 2 tableaux et 12€ pour 3 tableaux. Une fois le tirage au sort effectué, les frais d'inscription seront dus (sauf forfait justifié par un certificat).
9. Le nombre de joueurs est limité aux **120** premières inscriptions. Pour chaque tableau, le nombre de participants est limité. En cas de dépassement du nombre d'inscrits, une liste d'attente est constituée, tenant compte des critères suivants, par ordre de priorité : ordre d'arrivée de l'inscription complète (inscription et droits d'engagements envoyés par courrier à l'adresse suivante **Yannick Aiguier 280 avenue du facteur Cheval 26260 Charmes sur l'Herbasse**), paiement effectif des droits d'engagements, joueurs inscrits dans leur série de classement et date de réception du mail.
10. Les organisateurs, en cas de manque de participants se réservent le droit d'annuler une catégorie ou de regrouper des catégories avec l'accord des joueurs concernés et du juge arbitre.
11. Un échéancier sera affiché dans le gymnase. Les horaires et l'ordre des matchs sont donnés à titre indicatif. Les matchs peuvent être lancés jusqu'à une heure d'avance sur l'horaire prévu. Tout joueur devra, dès son arrivée, se faire pointer à la table de marque.
12. Les joueurs ainsi que les conseillers aux joueurs, devront porter une tenue de badminton conforme aux règles de la FFBaD.
13. A l'appel de son nom, le joueur doit se présenter sur le terrain désigné avec un nombre suffisant de volants, ainsi que tous les accessoires utiles à son match (une/deux raquettes, boisson, serviette...). Tout joueur ne se présentant pas dans un délai de 3 minutes pourra être disqualifié par le Juge Arbitre quel que soit le niveau de la compétition.
14. Le temps de préparation sur le terrain est limité à 3 minutes, test des volants et changement de tenue compris.
15. Les joueurs sont tenus de retirer la feuille de match auprès de la table de marque et de la restituer à cette même table dûment complétée immédiatement après la fin du match.
16. Le temps minimum de repos entre 2 matchs consécutifs est de 20 minutes. Il pourra être réduit sur demande du JA et avec l'accord de l'intéressé ainsi que du responsable du joueur le jour de la compétition. Le Juge Arbitre peut accorder un repos plus long lorsque cela lui paraît souhaitable.
17. L'utilisation de substances et de tous moyens destinés au dopage est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère des Sports. Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopants pour le sport devra l'indiquer au Juge Arbitre avant son premier match du tournoi.

- 18.** Un joueur encore en compétition, ne peut quitter le gymnase, qu'en cas de force majeure et doit le faire en concertation avec le Juge Arbitre et doit obtenir l'accord de ce dernier. Par ailleurs, il doit laisser son numéro de téléphone et doit revenir à l'horaire indiqué par le Juge Arbitre. Si non, le joueur pourra être annoncé comme forfait pour le match suivant.
- 19.** Le plateau de Jeu est uniquement réservé au Juge Arbitre, aux organisateurs, aux joueurs appelés à jouer. Le conseil aux joueurs étant seulement autorisé aux pauses à 11 et aux fins de sets, une zone sera réservée pour les conseillers aux joueurs (au nombre de 2 maximum) en bordure du plateau de jeu. Aucune chaise ne sera positionnée à l'arrière des terrains.
- 20.** Les matchs sont auto-arbitrés jusqu'aux finales où éventuellement des arbitres (ou faisant office) sont proposés par le comité d'organisation au Juge Arbitre. Cependant, tout joueur peut faire appel au Juge Arbitre, à tout moment du tournoi, qui désignera, si possible, un arbitre (ou faisant office). Pour les poussins et les minibads un arbitre bénévole sera désigné dans un pôle constitué par l'organisateur. Des scoreurs seront présents sur chaque terrain conformément au règlement en vigueur du Comité. Lors des phases de poules, le gagnant du match score sur le terrain où il a joué. En sortie de poule c'est le perdant qui score.
- 21.** Les volants sont à la charge des joueurs. En cas de litige, le volant choisi, sera celui en vente à la table de marque : volant en plumes **Babolat 4**.
- 22.** Tout volant touchant les infrastructures fixes (panneaux, lampes...) sera compté comme faute, sauf au service, où il pourra être engagé 2 fois par service. Le filin touché, sera annoncé let dans l'échange.
- 23.** La date limite d'inscription est fixée au **7 janvier 2018**. Toutes les feuilles d'inscriptions doivent nous parvenir par mail avant cette date. Les têtes de séries seront désignées par les organisateurs et le Juge Arbitre à l'aide du CPPH sur « Poona » au **9 janvier 2018**. Le tirage au sort sera réalisé le **9 janvier 2018**. Les convocations seront envoyées au responsable des clubs le **19 janvier 2018**. Concernant les têtes de séries poussins, le classement des TDJ du comité fera foi.
- 24.** Tout joueur forfait avant la compétition, après le tirage au sort, devra en informer rapidement l'organisateur par téléphone et le justifier (certificat médical) dans un délai de 5 jours maximum après la compétition, par mail à sophie.bluy@badminton-aura.org ou par courrier à la Ligue Auvergne Rhône Alpes de badminton, 37 route du Vercors, 38500 Saint Cassien, sous peine de 2 mois de suspension de tout compétition.
- 25.** En cas de forfait d'un participant en simple, le joueur sera remplacé par un joueur inscrit sur la liste d'attente, dans l'ordre de celle-ci. En double si un joueur d'une paire est défaillant, il sera proposé au joueur restant un remplaçant inscrit en liste d'attente. En cas de refus du joueur, la paire sera remplacée par une paire inscrite en liste d'attente.
- 26.** Le comité organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, pertes ou autres incidents.

27. Les joueurs sont priés de respecter la propreté de la salle et des vestiaires.
28. Toute participation implique l'adoption du présent règlement. Le Juge Arbitre a la faculté de disqualifier tout joueur qui ne respecterait pas ce règlement.
29. Tous les participants, le public ainsi que les autres personnes présentes lors du tournoi (adhérents du club, élus, personnalités sportives, bénévoles...) pourront être impliqués dans une démarche éco-responsable :
- De manière directe : via les Eco-cups, les produits locaux, la gestion des déchets...
 - De manière indirecte : via des stands équitables, des expositions, du covoiturage...
 - De manière générale : communiquer sur les enjeux de « rentrer dans une démarche écoresponsable sur une manifestation sportive ».
 -
30. Le comité souhaite que le circuit des TDJ soit labélisé Agenda 21, pour ce faire chaque organisateur devra faire une demande d'écolabel auprès de la FFBaD. Vous trouverez en annexe le document reprenant la démarche à suivre.

Le Comité organisateur remercie par avance tous les participants qui, pour la satisfaction de tous, apporteront leurs contributions à la réussite de ce « TDJ écoresponsable » en observant ce règlement et en respectant les décisions du Juge Arbitre.

A Saint Donat sur l'Herbasse, le **12/11/2017**

Le comité d'organisation

Le Juge Arbitre

